



SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU CONSEIL RÉGIONAL DU DISTRICT DE NYON

Procès-verbal

Mercredi 11 septembre 2013 à 20h00

Salle du Conseil communal de Mies

La séance du Conseil Intercommunal du Conseil régional du district de Nyon est ouverte, à 20h05, par son Président, M. Eric Hermann. Ce dernier salue toutes les déléguées et tous les délégués, les membres du CODIR et les représentants de la presse et leur souhaite la bienvenue.

1) Présences

Les cartons de vote ayant été distribués, M. le Président informe que 38 communes sont présentes et que 63 délégué-e-s représentent un total de 90 voix.

Il informe que les Municipalités de Crassier, Duillier, Marchissy et Perroy se sont excusées, de même que Mmes V. Jeanrenaud et Ch. Girod ainsi que MM. Ch. Muller, N. Kaltenrieder et D. Richard.

Les Communes d'Eysins et de Grens sont absentes.

Pour le CODIR, M. D. Rossellat est également excusé.

Le quorum étant atteint, M. le Président annonce que l'Assemblée peut valablement délibérer.

2) Adoption de l'ordre du jour

M. le Président propose de modifier l'ordre du jour de manière à pouvoir faire part des communications du Bureau avant les assermentations, dans la mesure où ces deux points sont liés. D'autre part, il propose d'inverser l'ordre des préavis dans la mesure où M. G. Produit, responsable au niveau du CODIR du préavis N° 31-2013, devra quitter la séance, étant pris par d'autres obligations. Il propose d'adopter l'ordre du jour, tel que modifié, si celui-ci convient à tous.

L'ordre du jour est **adopté à l'unanimité**

3) Communications du Bureau du Conseil Intercommunal

M. le Président a reçu un certain nombre de courriers concernant des démissions. Il fait lecture de celui de la Commune de Gland concernant la fin du mandat de Mme F. Golaz, de la démission de M. P. Uebelhart de Gland et de la démission du CODIR de M. S. Beck, Syndic de la commune de Le Vaud. Il excuse également l'absence de M. D. Rossellat, du CODIR, qui lui en a fait part par écrit.

Suite au décès de Mme Françoise Monnard, épouse de M. Hubert Monnard, Syndic de la Commune de Mont-sur-Rolle et délégué au Conseil Intercommunal du Conseil Régional, M. le Président demande à l'assemblée de respecter un instant de silence en sa mémoire.

4) **Assermentations**

M. le Président lit le texte officiel du serment à Mme C. Maeder et à MM. F. Costiou, P. Regazzoni, A. Cattin, C. Farine, M. Gay, J. Hanhart, P. Wahlen. Tous promettent de le respecter. Les nouveaux délégués au Conseil Intercommunal sont applaudis par l'Assemblée.

5) **Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2013 à Perroy**

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des commentaires à formuler concernant ce procès-verbal. Ceci n'étant pas le cas,

le procès-verbal du 13 juin 2013 est adopté par 86 oui et 4 abstentions
--

6) **Communications du Comité de Direction (CODIR)**

M. G. Creteigny, Président du CODIR, introduit ses propos en regrettant la démission de M. S. Beck, membre du CODIR et compagnon de longue date sur qui on peut compter. Dans la foulée, il annonce les différentes interventions et commence directement avec les résultats de l'évaluation du projet d'agglomération de 2^{ème} génération en rappelant que jusqu'à ce jour, deux projets ont été cofinancés. Pour cette nouvelle période, 7 projets, sur 27, sont en catégorie A, à savoir la période 2015-2018, ce qui représente 29 millions de cofinancement. 7 autres projets, sur 19, se trouvent en catégorie B, à savoir cofinancés entre 2019 et 2023 pour une somme de 15 millions, mais qui devront encore être confirmés dans le programme de 3^{ème} génération. Ils passeront alors automatiquement en catégorie A. Grâce à ces aides de tiers, les financements tant du Canton que de la Confédération vont pouvoir être obtenus puisque des Exposé des Motifs et Projet de Décret (EMPD) sont actuellement en préparation pour divers projets de transports publics notamment. M. Creteigny précise que ces derniers sont prévus dans les zones les plus denses, mais qu'ils profitent à tout le monde dans la mesure où ils touchent des axes de mobilité pour la plupart. Il rappelle que ces projets sont inscrits au Plan des Investissements Régionaux (P.I.R.) et qu'il sera nécessaire d'engager des mesures de cofinancement. Pour terminer sur ce thème, M. Creteigny informe qu'une "Newsletter" sera prochainement publiée, où ces explications figureront.

Concernant le P. I. R., M. Creteigny annonce que 11 communes doivent encore voter sur ce sujet et qu'à ce jour 28 communes, représentant 76 % de la population ont accepté le P.I.R. et que 5 communes (4,56 %) l'ont refusé. A ce sujet, il confirme que d'autres régions préparent des plans d'investissements et qu'une concurrence est en train de voir le jour dans ce domaine et qu'il est donc important que le Conseil Régional puisse être présent dans cette confrontation inter-régionale. Pour terminer, il passe la parole à son collègue M. G. Produit pour qu'il puisse traiter le préavis qui le concerne dans la mesure où il va quitter l'assemblée. (voir point 7 ci-dessous)

M. G. Produit annonce que la cérémonie du Prix culturel aura lieu à l'Usine à Gaz le 7 novembre 2013 et rappelle que ce prix sera décerné conjointement avec ceux de la Ville de Nyon.

M. B. Penel présente l'organisation du secrétariat régional. Il rend l'assemblée attentive au fait que ces derniers temps un certain nombre d'annonces pour la recherche de personnel ont été publiées. Il détaille l'organigramme qui est composé de 13 personnes représentant 11.8 ETP et réparties dans trois groupes distincts. Cette augmentation de personnel vient du fait qu'il y a des projets en cours et particulièrement avec des partenaires qui participent donc financièrement, ce qui signifie que les charges réelles figurant au budget n'ont pas augmenté.

M. P. Stampfli revient sur le budget de la répartition des coûts des frais des transports publics et de la facture y relative. En effet, un certain nombre de communes a approché le Conseil Régional afin d'avoir des éclaircissements à ce sujet. M. P. Stampfli détaille les conditions de subventionnement de la part de la Confédération et le mécanisme de répartition financière des indemnités des Transports Publics régionaux.

M. S. Beck rappelle que le Conseil Régional intervient dans le soutien financier d'un certain nombre de domaines. Le CODIR a donc entamé une réflexion dans le but de coordonner la politique d'application et d'engagement de ces différentes aides. Il rappelle que les statuts définissent de manière claire les domaines d'activités du Conseil Régional. Ce travail débouchera sur une éventuelle modification des bases statutaires quant à la répartition des moyens de l'enveloppe financière qui est à disposition du Conseil Régional.

M. J.-N. Goël donne quelques informations sur le volet du Plan Directeur de la Région Nyonnaise (PDRN) et développe le planning de la validation de ce document de référence. Il précise que le volet stratégique a été adopté et que le volet opérationnel est en cours d'élaboration. Ce dernier devrait être approuvé par les Exécutifs communaux et la Région au printemps 2014. Parallèlement, il devrait être validé et approuvé par le Conseil d'Etat en juin 2014.

M. J. Sommer revient sur l'avancement du projet de contrat de corridors biologiques. Il effectue un bref historique et développe les enjeux, présente les secteurs et l'état de la signature des contrats.

La présentation informatique de ces communications est jointe au procès-verbal et elle est téléchargeable sur le serveur du Conseil Intercommunal.

7) Préavis N° 31-2013 : "L'Usine à Gaz : pôle artistique de la région de Nyon
- contribution de CHF 204'000.- au projet d'extension par la construction
d'une deuxième salle"

M. le Président demande au rapporteur de la commission ad'hoc ainsi qu'à celui de la commission de Gestion et Finances de communiquer les conclusions de leur rapport.

M. P. Burnier, rapporteur, lit le rapport de la commission ad'hoc, concluant à l'acceptation du préavis sous réserve de l'amendement proposé, à savoir de modifier le libellé " - contribution de CHF 204'000.-- au projet de *crédit d'étude* d'extension par la construction d'une deuxième salle".

M. A. Nicolas présente les conclusions du rapport spécifiant que l'assemblée peut et doit accepter ce préavis au vu des éléments évoqués dans le document de la commission.

M. le Président ouvre la discussion et passe la parole à M. P. Burnier.

Ce dernier précise que c'est par souci de clarté par rapport au fait que c'est bien d'un crédit d'étude dont il s'agit, que la commission propose d'amender les conclusions.

M. G. Produit informe que le CODIR accepte cet amendement compte tenu de sa pertinence tout en précisant que ce qui est important c'est que le préavis lui-même soit accepté.

M. Mani demande si, d'une part, il est possible de connaître le coût global, qui a été estimé, de cette construction et il aimerait savoir quel sera l'impact, pour les communes, à moyen terme, et une fois les CHF 20.-- par habitant épuisés, du coût de cette construction. D'autre part, il voudrait savoir si, en lien avec l'entretien des infrastructures publiques, le Conseil Régional est prêt à participer au financement d'objets existants, dans la mesure où il est régulièrement question d'investissements pour des objets à créer.

M. G. Produit répond que pour le premier point il y a un coût global qui a été présenté dans un préavis municipal nyonnais et qu'une certaine somme a été soustraite à ce chiffre par le CODIR dans la mesure où certains locaux pourraient servir à autre chose qu'à des activités culturelles. Un ratio a donc été calculé sur le total des mètres carrés et que le chiffre de 10'523'000.-- a été retenu. Le même calcul a été effectué pour le crédit d'étude et le choix de 20 % s'est basé sur le fait que cette infrastructure reste nyonnaise. Concernant le financement proprement dit, M. Produit précise que pour l'instant il est effectivement question d'un crédit d'étude et que l'éventuel financement de la construction proprement dite n'a pas encore été évoqué sachant néanmoins que pour le CODIR, l'Usine à Gaz est la colonne vertébrale de l'offre culturelle du district et un lieu pour les jeunes de toute une région leur offrant la possibilité de se produire. Concernant la question de l'entretien, il précise que l'Usine à Gaz est un bâtiment communal de la Ville de Nyon et qu'il ne sera donc pas question de participer aux frais d'entretien.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote de l'amendement.

L'amendement est adopté par 87 oui, 1 non et 2 abstentions

M. le président donne la parole à la salle pour le préavis proprement dit.

M. D. Collaud à l'impression que selon le contenu du préavis, le CODIR est déjà partie prenante de la phase suivante, à savoir la construction. Il aimerait savoir si, dans la convention qui a déjà été signée, les parts entre la Ville de Nyon et le Conseil Régional ont déjà été définies. D'autre part, il voudrait savoir si, au cas où l'acceptation du P.I.R. ne passait pas, les données changeraient par rapport à ce préavis et à la suite des opérations.

M. G. Produit précise, d'une part, que dans la convention il n'est pas stipulé que le Conseil Régional s'engage à financer la partie de construction. D'autre part, dans le cadre du programme des investissements, une certaine somme est allouée à des projets culturels de ce type, mais sans savoir s'il en existe de réels déjà à l'heure actuelle tout en sachant que certains sont en gestations dans quelques communes. Il s'agira alors de définir la capacité financière et de ne dépenser que ce que l'on a. Dans ce contexte, la prudence a été de mise et il n'y a pas d'engagement en lien avec la construction.

Mme C. Gallay aimerait savoir si la Ville de Nyon a passé au vote le préavis dont il est question dans celui du Conseil Régional et, si oui, quel en a été le résultat.

M. C. Uldry répond que la commission a siégé une fois, mais qu'il ne sait pas à quel moment elle déposera son rapport. Il précise néanmoins que si ce préavis est accepté par le Conseil Intercommunal, on pourrait y voir un signe fort pour la commission nyonnaise.

M. G. Produit rajoute qu'il est vrai, qu'en principe, il y a un certain ordre dans la présentation des préavis et que si, ce soir, il est débattu de ce sujet, c'est qu'il avait été imaginé que la Ville de Nyon se serait prononcé avant ce jour. Dans la mesure où il y a peu de séance du Conseil Intercommunal par année, il était souhaitable que le vote intervienne maintenant et pas en décembre, ce qui aurait retardé ce dossier.

M. P. Burnier trouve la remarque de M. Uldry bonne, mais pense que le problème du délai n'en est pas vraiment un dans la mesure où l'assemblée peut accepter ce préavis sous réserve de l'acceptation de la demande de crédit par l'organe délibérant de Nyon.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe au vote du préavis tel qu'amendé :

Le préavis N° 31-2013 est adopté par 85 oui, 2 non et 3 abstentions tel qu'amendé

8) Préavis N° 30-2013 : "Contribution de 660'000.- sur le fonds régional TP affecté pour compléter la première phase d'expérimentation d'une offre supplémentaire pour les horaires de décembre 2013 à décembre 2015"

M. le Président prie les rapporteurs de la commission ad'hoc et de la commission de Gestion et Finances de lire les conclusions de leur rapport.

M. L. Henriod lit le rapport et conclut en proposant d'accepter ce préavis tel que présenté.

M. Ch. Graf lit les conclusions du rapport de la commission de Gestion et Finances en proposant à l'assemblée d'approuver ce préavis.

M. D. Collaud a un vœu : que le CODIR exige des chiffres et puisse les transmettre aux membres du Conseil Intercommunal d'ici à la fin de l'année ou, au plus tard pour la 1^{ère} réunion de 2014. En effet, en regard de l'importance de l'investissement, il estime que ceux fournis sont nettement insuffisants.

M. P. Stampfli signale qu'un contrat concernant les processus à suivre par les partenaires pour les nouvelles offres concernant les transports publics a été signé. D'autre part, des statistiques seront fournies à ce sujet en fin d'année 2013. Concernant le deuxième point, il précise que le service de la mobilité informera le Conseil Régional, au plus tard le 31 janvier, d'éventuels modifications qu'il

serait nécessaire d'apporter aux changements d'horaires. De plus, le Conseil Régional transmettra, suite au travail avec les différents partenaires, la liste des éventuelles courses supplémentaires. Néanmoins, il s'agira aussi d'avoir le courage de dire que certaines courses sont superflues au vu de leur fréquentation. D'autre part, une 1^{ère} campagne publicitaire ayant été effectuée de manière ponctuelle sur la fin de l'année, cette fois elle sera réalisée sur la durée, de manière à toucher de nouveaux clients.

M. R. Oppliger annonce que la commune de Chéserey votera contre ce préavis tout en précisant qu'elle a accepté le Plan des Investissements Régionaux par solidarité. En effet, il s'avère que, dans ce dernier, le seul projet pour lequel cette commune est touchée est celui des transports publics et que le bilan est nettement déficitaire avec la mise aux calendes grecques du bouclage "Asse-Boiron" et de la suppression de l'arrêt de bus de la toute nouvelle piscine.

M. P. Stampfli répond que concernant le bouclage "Asse-Boiron", il faut savoir que lors de la préparation des horaires des transports publics, ces derniers devaient se calquer sur les horaires des CFF. Il s'avère que ceux-ci ont été modifiés, ce qui a entraîné un certain nombre de modifications. Concernant le bouclage cité, il a été décidé d'attendre la mise en service du restaurant scolaire afin d'en connaître les horaires de manière à pouvoir garder une certaine clientèle pour les transports. Concernant la suppression de l'arrêt à la piscine, M. Stampfli ne peut malheureusement pas répondre.

M. G. Cretegnny complète en précisant que le préavis prévoyait la mise en place des mesures jusqu'en 2015. Il précise à ce sujet qu'il faut tenir compte de travaux à effectuer et que, dans la région proche nyonnaise, un certain nombre de ces travaux ne sont pas réalisés. Il y a donc une pénalisation supplémentaire du fait que ces réalisations n'ont pas encore été menées à bien.

Plus personne ne demandant la parole, M. le Président procède au vote

Le préavis N° 30-2013 est accepté par 84 oui, 4 non et 2 abstentions

9) Dépôt de préavis

M. G. Cretegnny annonce qu'il y aura des préavis déposés même si, éventuellement, l'un ou l'autre ne sera peut-être pas présenté lors de la prochaine séance. Il s'agit des préavis suivants :

Préavis N° 29-2013 : "Aménagements 2013 pour les transports publics"

Préavis N° 32-2013 : "Budget 2014"

Préavis N° 33-2013 : "Demande de crédit de CHF 95'000.- pour le lancement d'un Agenda culturel régional"

Préavis N° 34-2013 : "Demande de crédit de CHF 55'000.- pour l'étude de positionnement d'un Pôle Bois"

Sont nommés dans les commissions ad'hoc :

Préavis N° 29-2013 : MM. R. Lecoultré (1^{er} nommé), M. Bally, J.-C. Trotti, G. Richard, C. Uldry (*commission déjà nommée*)

Préavis N° 33-2013 : Mmes J. Byrne Garelli (1^{ère} nommée), G. Genoud et E. Meier, de même que MM. C. Farine et S. Schmidt

Préavis N° 34-2013 : MM. Y. Ravenel (1^{er} nommé), Mme C. Gallay et MM. Ph. Parmelin, O. Tappy, et A. Mir

Le préavis N° 32-2013 sera examiné par la commission de Gestion et Finances.

10) Divers

M. R. Lecoultre aimerait savoir à quel moment la commission ad'hoc concernant le préavis 29-2013 se réunira. M. le Président lui répond que c'est le CODIR qui lui proposera une date pour la réunion de cette commission.

Avant de lever la séance, M. le Président annonce que la dernière séance de l'année 2013 aura lieu

le 5 décembre 2013 à Rolle

Pour terminer, il remercie M. P.-A. Schmidt, Syndic de la commune de Mies pour l'accueil qui a été réservé aux membres du Conseil Intercommunal et lui cède la parole. Celui-ci effectue une brève présentation de sa commune et convie l'assemblée au traditionnel apéritif de fin de séance.

Cette dernière est levée à 21h35.

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président		Le Secrétaire
 Eric Hermann		 Andres Zähringer

Arzier - Le Muids, le 20 novembre 2013